



Syndicat National du Trésor

CAP centrale Catégorie C 21 et 22 novembre 2006

le compte-rendu CGT

Lors de cette CAPC, l'annonce de la suppression probable de la notation évoquée par le Président n'a pas rassuré les élus de la CGT, pas plus que la réforme de la notation appliquée depuis deux ans ne les satisfait. L'absence de cadrage national qu'entraînerait la suppression de la notation, même si la CGT condamne la réforme actuelle, serait la porte ouverte à l'arbitraire et remettrait en cause les principes même du statut des fonctionnaires.

Le sous-directeur persiste et signe !

Il s'est à nouveau félicité des options retenues par la D.G.C.P. pour l'application du décret Fonction publique relatif à la notation, indiquant que les autres administrations du ministère avaient beaucoup plus de difficultés à appréhender cet exercice et ajoutant que la majorité des personnels du Trésor Public avait maintenant « adopté » le système « preuves à l'appui » : la baisse conséquente du nombre de recours pour cet exercice en comparaison à l'année dernière...*Mais rappelons quand même que le nombre de recours de cette année reste bien supérieur à celui de 2004 (dernière année de l'ancien système) !*

Ces CAP avaient à l'ordre du jour :

1) Le bilan de la campagne de recours en notation de

l'année 2006.

Ce bilan a été reporté à la prochaine C.A.P.C. mais des premières informations nous ont cependant été transmises :

- 593 recours en catégorie C en CAPL 2005
- 387 recours en catégorie C en CAPL 2006
- 115 recours en catégorie C en CAPC 2005
- 62 recours en catégorie C en CAPC 2006

2) les demandes de révision de la note de valeur générale ou des appréciations attribuées au titre de l'année 2006 :

sur 36 dossiers, 8 recours ont été revus favorablement, 8 notes ont donc été relevées :

- Une, de -0,06 à -0,02
- Deux, de - 0,02 à la note d'alerte - 0,01 (cette modification leur ouvre la possibilité de bénéficier de la prime)
- Une, de la zone neutre à + 0,01
- Deux, de + 0,01 à + 0,02,
- Une, de la zone neutre à + 0,02
- Une, de + 0,02 (obtenu lors du recours en CAP locale) à + 0,06

Deux dossiers ont été jugés irrecevables (recours ne portant que sur le tableau synoptique).

3) Une proposition de non-titularisation d'un agent de recouvrement stagiaire du

Trésor a été confirmée par l'administration lors de cette CAP.

Commentaire de notre Président : l'Etat employeur, en cette période de restriction d'emplois, ne peut plus se permettre de garder pendant 40 ans des agents qui ne seraient pas suffisamment performants. Pour la CGT, dans ce cas précis, cet agent qui relevait d'un emploi à caractère social, aurait dû bénéficier d'une attention toute particulière et aurait dû être maintenu dans les services.

Mais pour l'administration ces considérations ne peuvent plus être mises en avant dans notre ministère et sont donc à ranger au rayon des souvenirs !

4) la proposition d'intégration d'un employé de mairie dans le corps des agents de recouvrement du trésor public.

Les élus CGT ont à nouveau dénoncé au cours de ces CAP les effets pervers du système en place notamment en matière de perspective de carrière. En effet, plus que jamais, la notation impacte les inscriptions au tableau d'avancement pour les grades supérieurs. Une note pivot, même appliquée dans le cadre la rotation sélective peut bloquer pour plusieurs années un avancement.

Les élus CGT réaffirment leur hostilité au triptyque « notation - évaluation - avancement » et demandent à la DGCP la réouverture de négociations.

Déclaration des élus du SNT-CGT à la CAPC des 21 et 22 novembre 2006

Nous entamons l'examen des recours sur la notation 2006.
Il s'agit du deuxième exercice de ce genre dans le cadre de la réforme évaluation/notation/avancement.
Globalement, toutes les CAPL se sont tenues nous permettant de faire un premier bilan.
De même, les CAP, tant locales que centrales, relatives aux tableaux d'avancement ont confirmé combien la notation impactait le déroulement de carrière des agents.

La CGT continue à dénoncer la mise en concurrence des agents, les objectifs individualisés et les incidences sur la carrière qui définissent ce nouveau système de notation.
En 2005, en l'absence de dispositif finalisé, les directions locales et nationale ont navigué à vue. Les dysfonctionnements d'EDEN, le manque de transparence dans la répartition des enveloppes capital-mois, l'absence de directives précises et complètes, les retards de calendrier, le flou autour des modalités de recours ont caractérisé cette campagne.

En 2006, vous déclarez que le dispositif doit s'appréhender sur 3 années.
A ce stade avancé de la campagne, le bilan provisoire fait toujours apparaître les disparités de traitement entre les agents et l'illisibilité du système.
Les agents ont parfaitement pris conscience des conséquences significatives en terme de déroulement de carrière et de rémunération, et la CGT partage leur sentiment d'injustice et leurs inquiétudes quant à l'avenir.
La rotation positive est mal vécue par les personnels qui la réfutent d'autant plus qu'elle engendre une concurrence négative et génère une ambiance malsaine dans les postes et services.
L'unique argument du quota avancé systématiquement lors des CAPL est non recevable aux yeux des agents.

Les personnels n'admettent pas que leurs mérites ne soient pas reconnus par une bonification, voire que vous appliquiez des mesures de pénalisation.
Ils ne comprennent pas plus de ne pas obtenir satisfaction à leurs légitimes recours.

L'« examen blanc » n'ayant hélas pas été le parti pris de la direction, la CGT demande que les effets négatifs ne soient pas appliqués.
Aussi, il est urgent d'anticiper la campagne 2007. La DGCP doit renégocier tous les aspects de la réforme de la notation avec les organisations syndicales représentatives du personnel.

Les élus du SNT CGT :
Ghislaine REMY (31) - Catherine HOUDIN (35) - Mathias WATTELLE (59)
Jean-Yves DETOC (35) - Michèle RENAUDIN (37) - Christelle SISSOKO (93)

**Retrouvez ce compte-rendu et de nombreuses autres informations
sur le site internet du SNT-CGT :**

www.tresor.cgt.fr

**Solidaire, pas solitaire : c'est ça le Syndicat CGT.
Alors je me syndique...**

Nom prénom :
Adresse administrative :
Grade : Echelon/Indice : Temps partiel :%

Date: Signature,

